REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023
A 20 H 30
PV APPROUVÉ EN CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023

Etaient présents :F. PERN SAVIGNAC - G.TILLON – M.JANNIN- J.VAYSSE- P.OGBURN- A.TARTINI – D.COURDESSES- MC PHILIPPEAU – L.POURCEL – E.MILLET
Excusés : G.BOUISSET(pouvoir J.VAYSSE)- P.SERAYSSOL(pouvoir F. PERN SAVIGNAC)- F.REVELLI (pouvoir G. TILLON) - P.DAURE (pouvoir D. COURDESSES)
Absents :
Formant la majorité des membres en exercice
Secrétaire de Séance : Georgette TILLON

ORDRE DU JOUR

Approbation du Conseil Municipal du 16 mars 2023.

Délibération :

1. Taux d'imposition 2023
2. Affectation de résultat 2023
   Provisions (supprimée)
3. Budget 2023
4. Programme de voirie 2023
5. Présentation des rapports prix qualités services de l'exercice 2021 pour la collecte des déchets, l'eau potable, l'assainissement non collectif et collectif adoptés au Conseil Communautaire du 14 février 2023.
6. Convention de partenariat avec l'association 'Chats libres'
7. Contrat d'équipement avec le Conseil Départemental
8. Demande de subvention appartement presbytère de Saint-Laurent

II – Questions diverses

- Vachette cylindre
- Journée « déchets »
- Convention avec Familles rurales
- Point contrat Orange

Approbation du compte-rendu du 16 mars 2023

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal du 16 mars 2023 et le soumet à l'approbation du conseil.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

1. Taux d'imposition 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Elle propose d'adopter les taux de référence pour l'année 2023 à savoir :

- Taxe foncière bâti : 51.30 %
- Taxe foncière non bâti : 88,34 %
- Taxe d'habitation : 18.93 %
- CFE : 24,09 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ***DECIDE** d'adopter ces taux pour l'année 2023*

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2.Affectation de résultat 2023

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022 lors du Conseil Municipal du 16 mars 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat déficitaire de la section investissement (restes à réaliser inclus) de 256 052.33 €
- un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 290 147.75 €

Le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- 33 147.75 € en report à nouveau sur la section de fonctionnement
- 257 000.00 € en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 33 147.75 €
- Ligne 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 257 000.00 €

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération provisions : cette délibération a été supprimée pour 2023

3. Budget 2023

Le budget 2023 de la commune se décompose comme suit :

Le budget 2023 de la commune se décompose comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	
011 – Charges à caractère général	443 050.00 €
012 – Charges de personnel	447 650.00 €
023 – Virement à la section investissement	116 000.00 €
042 – Opérations d'ordre entre section	5 114.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	107 890.00 €
66 – Charges financières	35 600.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68 – Dotation aux provisions	1 000.00 €
TOTAL	**1 157 304.00 €**
Recettes	
002 – Excédent reporté	33 147.75 €
013 – Atténuation de charges	3 000.00 €
042 – Opérations d'ordre entre section	50 000.00 €
70 – Produits des services	73 032.25 €
73 – Impôts et taxes	91 664.00 €
731 – Fiscalité locale	454 858.00 €
74 – Dotations	350 502.00 €
75 – Autres produits de gestion	101 100.00 €
TOTAL	**1 157 304.00 €**

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	
001 – Solde d'exécution d'inv. Reporté	500 002.33 €
040 – Travaux en régie	50 000.00 €
16 – Remboursement d'emprunt	118 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	273 589.67 €
23 – Immobilisations en cours	161 558.00 €
TOTAL	**1 103 150.00 €**
Recettes	
021 – Virement de la section de fonctionnement	116 000.00 €
024 – Produit des cessions	1 000.00 €
040 – Opérations d'ordre entre section	5 114.00 €
10 - Dotations fonds divers	170 000.00 €
1068 – Affectation du résultat	257 000.00 €
13 – Subventions	445 487.00 €
16 – Emprunts	102 549.00 €
23 – Immobilisations en cours	6 000.00 €
TOTAL	**1 103 150.00 €**

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE :0

4. Programme de voirie 2023

Madame le Maire présente à l'Assemblée le programme de voirie 2023 dont le montant est estimé à 24 205.00 € HT.

Elle propose de lancer une consultation d'entreprises et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour un montant de 17 217,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- ***APPROUVE** le programme de voirie 2023 estimé à 24 205.00 € HT,*
- ***AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 17 217,00 €,*
- ***AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises,*
  ***AUTORISE** Madame le maire à signer tout document conséquence des présentes.*

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5. Présentation des rapports prix qualités services de l'exercice 2021 pour la collecte des déchets, l'eau potable, l'assainissement non collectif et collectif adoptés au Conseil Communautaire du 14 février 2023.

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2224.5 du CGCT et le décret 2000-404 imposent aux collectivités gestionnaires des services publics susvisés, de présenter devant leur instance délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport a déjà fait l'objet d'un examen par le Conseil Communautaire et un exemplaire de ce document a été transmis à toutes les communes adhérentes.

Madame le Maire présente donc le dossier de l'exercice 2021, et invite le Conseil Municipal à l'approuver, s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré

***APPROUVE** le rapport annuel de l'exercice 2021, sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'assainissement non collectif, collectif, la collecte des déchets et l'eau potable.*

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6. Convention de partenariat avec l'association 'Chats libres'

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire dont la divagation nous est signalée par les habitants, Madame le Maire a souhaité intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

Elle propose la signature d'une convention avec l'association « Les Chats Libres de Caussade et du Pays Caussadais', association loi 1901 reconnué d'intérêt général.

Les principales modalités de cette convention sont les suivantes :

La convention prendra effet à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2026.

La commune apporte son soutien à l'association pour l'accomplissement des objectifs suivants :

- Maintenir la population des chats errants de la commune de Montricoux
- Procéder à des campagnes de trappage en zone urbaine et rural sur le domaine public ou privé avec l'accord des propriétaires
- Mener la politique municipale de stérilisation et d'identification des chats errants en les amenant chez un vétérinaire pour qu'ils soient stérilisés et identifiés, dans le cadre de la Convention « 30 Millions d'amis »
- Les relâcher sur leur lieu de capture,
- Apporter aux chats errants la nourriture nécessaire.
- Maintenir les points de nourrissages en parfait état de propreté, en plaçant des abris pour les chats errants sur le domaine public ou privé avec l'accord des propriétaires

La subvention annuelle ordinaire de fonctionnement qui sera versée à l'association sera déterminée avec précision à l'issue de l'étude du dossier de demande de subvention déposé chaque année. Le montant de la subvention pour l'année 2023 s'élève à 150 euros,

L'évaluation des conditions de réalisation des projets, actions ou objectifs auxquels la ville a apporté son concours sera réalisée conjointement entre la ville et l'association lors de réunions périodiques.

Afin d'assurer un suivi efficace, une réunion pourra être organisée chaque année, à l'initiative de la Ville de MONTRICOUX :

- Début novembre, pour la présentation du bilan des activités réalisées sur MONTRICOUX, des pièces justificatives des soins et du budget utilisé.

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive.

Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

L'association devra justifier à chaque demande de la Ville de l'existence de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

L'association s'acquittera de toutes les taxes, impôts et redevances susceptibles d'être dus par elle du fait de son activité.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenarait avec l'association « Les chats libres de Caussade et du Pays Caussadais »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document conséquence des présentes

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7. Contrat d'équipement avec le Conseil Départemental

Madame la Maire rappelle à l'assemblée les projets qui ont déjà été réalisés par la commune et ceux qui pourraient l'être dans les prochaines années :
Madame la Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ces projets.
Un contrat d'équipement avait été conclu avec le Conseil Départemental, selon la délibération du Conseil Municipal l'autorisant du 30 janvier 2020.
Ce contrat d'équipement a été soldé en décembre 2022.
Des dossiers de demandes de subventions ont d'ores et déjà été déposés par la commune au Conseil Départemental depuis 2021, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau contrat
Madame le Maire propose de les intégrer dans ce nouveau contrat d'équipement

Les projets concernés sont les suivants :

Réhabilitation du logement du presbytère de Saint-Laurent :

L'estimation des travaux s'élève à 74 729.24 € HT

Réhabilitation du logement T2 de la mairie :

L'estimation des travaux s'élevait à 44 502.85 € HT.
Les travaux ont été réalisés.

Locaux périscolaires école maternelle

L'estimation des travaux s'élève à 134 254.00 € HT.
Les travaux ont été réalisés.

Désamiantage et réfection du toit de l'école :

L'estimation des travaux s'élève à 40 725.96 €.

Désamiantage et réfection de la toiture du presbytère :

L'estimation des travaux s'élève 33 278.90 €

Coursive de l'école maternelle

L'estimation des travaux s'élève à 24 315.00 € HT.
Les travaux ont été réalisés.

Réparation et mise en sécurité des murs d'enceinte de la porte Saint-Antoine et des murets du presbytère :

L'estimation des travaux s'élève à 26 719.52 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- ***APPROUVE*** les programmes de travaux et le coût des opérations comme ci-dessus indiqué,
- ***AUTORISE*** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Tarn-et-Garonne dans le cadre d'un contrat d'équipement.
- ***AUTORISE*** Madame la Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

8. Demande de subvention appartement presbytère de Saint-Laurent

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 juin 2021 validant :

- la nécessité de réhabiliter le logement situé dans le presbytère de Saint-Laurent actuellement occupé par un locataire, et
- la demande de subventions pour aider la commune à financer ce projet.

Elle précise que le montant estimé des travaux après actualisation des devis s'élève à ce jour à 74 729.24 € HT et elle propose de solliciter le Département pour l'attribution de subventions.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant total des travaux HT	**74 729.24 €**
Subvention Etat DSIL	19 593.00 €
Subvention Etat (Fonds vert)	9 980.00 €
Subvention Conseil Départemental	22 418.77 €
Subvention Région	7 000.00 €
Autofinancement	15 737.47 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- ***APPROUVE*** le programme de travaux et le coût des opérations comme ci-dessus indiqué,
- ***AUTORISE*** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Tarn-et-Garonne
  AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Vachette cylindre : rencontre avec l'entreprise qui propose un service de clés programmables
- Journée « déchets » : réflexion sur l'organisation d'une seconde édition d'une animation sur la sensibilisation au tri des déchets
- Convention avec « Familles rurales »
- Point contrat Orange pour l'école
- Intervention à la mairie mardi 18 avril d'une conseillère numérique, proposée par l'Association des Maires de France

La séance est levée à 22H45.

La secrétaire de séance
Georgette TILLON

Le maire
Fabienne PERN SAVIGNAC

MAIRIE DE MONTRICOUX R.F. 82 (T.-&-G.)

MAIRIE DE MONTRICOUX R.F. 82 (T.-&-G.)